



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2017 – 04 du 25 avril 2017

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 18 avril 2017.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toublanc, Frédéric Frank

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire
Charlène Deveaux, suppléante

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 20

Etaient également présents :

- Franck Lorho, Directeur Général Adjoint Chargé du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Hélène Debrix, future Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,A la section d'exploitation :

- Le résultat d'exploitation antérieur reporté positif de 60.424,05€
- Les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2016 de 16.285,20€
- La réévaluation du chapitre 011 pour le faire mieux correspondre aux dépenses réelles de 2016, notamment celles de la programmation culturelle
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement :

- Le résultat d'investissement antérieur reporté négatif de 15.836,57€
- L'intégration des restes à réaliser de 2016 : 1.662.993,56€ en dépenses en 1.676.326,23€ en recettes
- Au compte 1068, une recette de 5.818,90€ correspondant à l'affectation partielle des résultats de la section d'exploitation 2016
- Que le résultat prévisionnel est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2017.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 20



[Signature]
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le